

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 15 janvier 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 15 janvier 2013 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Messieurs les conseillers : Paul Poulin
Serge Plante
Pierre Dallaire
Sylvain Drouin

Sont absents :

Madame la conseillère : France Tanguay

Monsieur le conseiller : André Turmel

Formant quorum sous la présidence de M. le maire, Harold Gagnon.

Est également présent :

Le directeur général/secrétaire-trésorier Laurent Rheault, M.A.P., OMA.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation des procès-verbaux des séances du 4 et du 11 décembre 2012.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Autorisation des versements prévus "Abonnements, cotisations et contrats annuels - Exercice financier 2013".
 - 4.2 Autorisation des versements prévus "Contributions diverses - Exercice financier 2013".
 - 4.3 Autorisation de paiements des charges incompressibles - Année 2013.
 - 4.4 Résolution concernant la nomination d'un représentant pour les opérations reliées à la "petite caisse" de la municipalité.
 - 4.5 Autorisation pour procéder à l'annulation d'un compte à recevoir - Matricule A 0340 27 2143 00 0001.
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1 Acceptation des prévisions budgétaires pour l'année 2013 de l'Office municipal d'habitation de Lac-Etchemin.
 - 5.2 Demande d'ajout de quatre (4) luminaires dans le secteur du 8^e Rang (secteurs 1, 4, 6 et 7 du rapport du directeur des services techniques).
 - 5.3 Demande d'ajout de cinq (5) luminaires sur une partie de la rue Lafontaine entre les numéros civiques 276 à 308.
 - 5.4 Demande de subvention auprès du ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier local - Année 2013.

- 5.5 Adhésion au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec et d'acceptation du partage de la somme allouée dans le cadre du programme.
- 5.6 Confirmation et acceptation de l'organigramme et du personnel affecté au service de la sécurité incendie de la Municipalité de Lac-Etchemin.
- 5.7 Autorisation de signature - Protocole d'entente avec l'AQLPA visant à préciser les conditions de participation de la Municipalité de Lac-Etchemin au programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois "Changer d'air".

6. DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :

- 6.1 Adoption du deuxième projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant le bâtiment principal sis au 110 et 112-A, rue des Trembles.
- 6.2 Adoption du règlement numéro 131-2012 ayant pour objet d'amender le plan d'urbanisme numéro 61-2006, le règlement de zonage numéro 62-2006, le règlement de construction numéro 64-2006 et le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 65-2006.
- 6.3 Dépôt du rapport comparatif des permis de construction, de rénovation et autres émis par le service d'urbanisme - Années 2002-2012.
- 6.4 Confirmation de mandats et nominations - Membres du Comité consultatif d'urbanisme.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1 Autorisation d'approprier, à même le surplus non affecté de la municipalité de l'année 2012, une somme de 2 624,50 \$ devant servir de surplus accumulé affecté loisirs (amélioration des équipements).
- 7.2 Appui à la "Fête de la pêche sur le lac Etchemin - Édition 2013".
- 7.3 Versement à consentir dans le cadre de la Politique culturelle "Aide pour la réalisation d'une activité culturelle dans le cadre d'une manifestation populaire".

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

8.1

9. Approbation de la liste des comptes.

10. Lecture de la correspondance.

11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscription(s) diverse(s) :
a)

12. Période d'intervention des membres du conseil.

13. Période de questions des citoyens.

14. Levée de la séance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, M. le maire Harold Gagnon ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

« Nous allons maintenant observer, en silence, un moment de recueillement, au cours duquel chacune et chacun d'entre nous invoqueront les forces et l'inspiration souhaitées, favorisant ainsi la conduite harmonieuse de la présente séance ainsi que la bonne et saine administration de la Municipalité de Lac-Etchemin ».

Le maire profite de cette première séance de l'année 2013 pour offrir ses meilleurs vœux pour la prochaine année.

001-01-2013

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

3.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 4 ET DU 11 DÉCEMBRE 2012

Considérant que copies des procès-verbaux des séances du 4 et du 11 décembre 2012 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

002-01-2013-1

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE DALLAIRE ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2012, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

002-01-2013-2

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2012 concernant l'adoption des prévisions budgétaires 2013 et l'imposition des différentes taxes et compensations à être imposées par la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'exercice financier 2013 ainsi que du programme triennal d'immobilisations, années 2013-2014-2015, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4.

DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :

003-01-2013

4.1

AUTORISATION DES VERSEMENTS PRÉVUS "ABONNEMENTS, COTISATIONS ET CONTRATS ANNUELS - EXERCICE FINANCIER 2013"

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance et discuté du contenu du document déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier relativement aux versements prévus pour l'année 2013 concernant les "abonnements, cotisations et contrats annuels";

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte le document déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier et annexé à la présente pour en faire partie intégrante relativement aux versements prévus pour l'année 2013 concernant les "abonnements, cotisations et contrats annuels".

Adoptée à l'unanimité.

004-01-2013
4.2

AUTORISATION DES VERSEMENTS PRÉVUS "CONTRIBUTIONS DIVERSES" - EXERCICE FINANCIER 2013

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance et discuté du contenu du document déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier relativement aux versements prévus pour l'année 2013 concernant les "contributions diverses";

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte le document déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier et annexé à la présente pour en faire partie intégrante relativement aux versements prévus pour l'année 2013 concernant les "contributions diverses".

Adoptée à l'unanimité.

005-01-2013
4.3

AUTORISATION DE PAIEMENT DES CHARGES INCOMPRESSIBLES - ANNÉE 2013

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin autorise le directeur général/secrétaire-trésorier à procéder à l'ensemble des paiements incompressibles de l'année 2013, le tout en référence au document intitulé "charges incompressibles - budget 2013" préparé par le directeur général/secrétaire-trésorier et annexé à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

006-01-2013
4.4

RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LES OPÉRATIONS RELIÉES À LA "PETITE CAISSE" DE LA MUNICIPALITÉ

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin a déjà adopté une résolution concernant l'administration d'un compte à la Caisse Desjardins des Etchemins (ci-après appelée "la Caisse"), nommant, entre autres, les représentants de la municipalité et décrivant leurs pouvoirs;

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin entend nommer un représentant supplémentaire avec des pouvoirs restreints de gestion;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE DALLAIRE ET RÉSOLU :

QUE Mme Jacqueline Ouellet soit autorisée à n'effectuer que les seules opérations suivantes au compte n° 100128 de la municipalité, en autant que ces opérations soient concomitantes :

- endosser un effet de commerce fait à "petite caisse" tiré auprès de la caisse par la Municipalité de Lac-Etchemin sur le compte indiqué ci-dessus en autant que le montant ne dépasse pas deux cent cinquante dollars (250 \$);

- déposer ledit effet de commerce au compte de la Municipalité de Lac-Etchemin indiqué ci-dessus;
- faire un retrait du compte de la Municipalité de Lac-Etchemin jusqu'à concurrence du montant de l'effet de commerce.

IL est également résolu qu'un extrait du procès-verbal détaillant la présente résolution doit être remise à la caisse concernée et équivaut à un amendement à la demande d'admission et de convention de la municipalité et des autres documents remis à la caisse pour l'ouverture et la gestion du compte de la municipalité, dès que le représentant de la caisse l'aura contresigné.

Adoptée à l'unanimité.

007-01-2013
4.5

AUTORISATION POUR PROCÉDER À L'ANNULATION D'UN COMPTE À RECEVOIR - MATRICULE A 0340 27 2143 00 0001

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal autorise le directeur général/secrétaire-trésorier à procéder à l'annulation du compte à recevoir suivant devenu irrécupérable :

- Matricule A 0340 27 2143 00 0001 (taxe d'affaires/fermeture du commerce et démarche de récupération improductive) au montant de 572,94 \$ (2011-2012).

Adoptée à l'unanimité.

5.

DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :

008-01-2013
5.1

ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2013 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Lac-Etchemin pour l'exercice financier 2013, prévisions budgétaires pouvant sommairement se lire comme suit :

Revenus :	262 904 \$
Dépenses :	(403 610 \$)
Déficit à répartir :	(140 706 \$)
Participation municipale au déficit (10%) :	14 070 \$

Le tout en référence au document déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier aux membres du conseil, lequel document est annexé à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

009-01-2013
5.2

DEMANDE D'AJOUT DE QUATRE (4) LUMINAIRES DANS LE SECTEUR DU 8^E RANG (SECTEURS 1, 4, 6 ET 7 DU RAPPORT DU DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES)

Considérant la demande pour l'ajout de quatre (4) luminaires déposée par Mme Georgette Gagnon et M. Luc Bolduc, au nom des résidents du 8^e Rang;

Considérant qu'après vérification, il a été confirmé qu'effectivement l'éclairage laisse à désirer dans certains secteurs du 8^e Rang;

Considérant que la demande répond de façon conforme aux critères de la "Politique relative à l'établissement de normes minimales pour l'éclairage de rues et de lieux publics" puisque le ratio de concentration d'unités résidentielles par rapport à la distance d'installation des luminaires est égal ou supérieur à 0,017 unité/mètre dans quatre (4) secteurs du 8^e Rang selon le rapport du directeur des services techniques (secteurs 1, 4, 6 et 7);

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

QUE la municipalité autorise l'ajout de quatre (4) luminaires dans les secteurs concernés du 8^e Rang (secteurs 1, 4, 6 et 7 du rapport du directeur des services techniques) répondant aux critères la "Politique relative à l'établissement de normes minimales pour l'éclairage de rues et de lieux publics" et selon le plan préparé par celui-ci et demande l'installation desdits luminaires (4) dans les secteurs concernés du 8^e Rang à même le budget 2013.

Adoptée à l'unanimité.

010-01-2013
5.3

DEMANDE D'AJOUT DE CINQ (5) LUMINAIRES SUR UNE PARTIE DE LA RUE LAFONTAINE ENTRE LES NUMÉROS CIVIQUES 276 À 308

Considérant la demande pour l'ajout de cinq (5) luminaires déposée par Constructions Marc Rancourt sur une partie de la rue Lafontaine entre les numéros civiques 276 à 308;

Considérant que la demande répond de façon conforme au protocole d'entente signé le 17 juin 2011 par la Municipalité de Lac-Etchemin et le promoteur Marc Rancourt concernant le développement domiciliaire Secteur du Ruisseau - Phase 2;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE la municipalité autorise l'ajout de cinq (5) luminaires sur une partie de la rue Lafontaine entre les numéros civiques 276 à 308 selon le plan préparé par le service d'urbanisme en date du 4 octobre 2012;

QUE la municipalité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire une demande de branchement au réseau d'Hydro-Québec et à voir à l'installation des luminaires dont le coût sera défrayé à même le budget 2013.

Adoptée à l'unanimité.

011-01-2013
5.4

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - ANNÉE 2013

Considérant que la municipalité fera exécuter des travaux de voirie au cours de la saison estivale;

Considérant que ces travaux nécessiteront un investissement assez important;

Considérant que les fonds disponibles à cet égard risquent de ne pas être suffisants;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE DALLAIRE ET RÉSOLU :

QUE la municipalité demande à la députée de Bellechasse, Mme Dominique Vien, dans le cadre de son budget discrétionnaire, une aide financière afin d'aider à la réalisation des travaux d'asphaltage sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

QUE la municipalité fasse parvenir une liste sommaire des travaux d'entretien du réseau routier de la municipalité pour l'année 2013 ainsi que leurs coûts;

QUE ladite liste soit annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité.

012-01-2013
5.5

**ADHÉSION AU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE
D'HYDRO-QUÉBEC ET D'ACCEPTATION DU PARTAGE DE LA SOMME
ALLOUÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME**

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison de la construction de la "Ligne à 120 kV du parc éolien du Massif-du-Sud sur son territoire";

Attendu que la MRC des Etchemins s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 182 800 \$ et que les municipalités admissibles de la MRC des Etchemins se sont entendues pour la partager comme suit :

- Quote-part de la Municipalité de Lac-Etchemin : 23 % de la somme pour un montant de 42 044 \$.
- Quote-part de la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse : 77 % de la somme pour un montant de 140 756 \$.

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin a été informé par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue le 16 août 2012, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée;

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin désire adhérer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser des initiatives qui répondent à l'un des domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme;

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin adhère au Programme de mise en valeur intégrée, autorise le maire M. Harold Gagnon et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Laurent Rheault à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec et demande à Hydro-Québec de lui verser sa quote-part de la somme allouée.

Adoptée à l'unanimité.

013-01-2013
5.6

**CONFIRMATION ET ACCEPTATION DE L'ORGANIGRAMME ET DU
PERSONNEL AFFECTÉ AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal confirme et accepte, par la présente résolution, l'organigramme, lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante, soumis par le directeur du service de Sécurité incendie, M. Sylvain Poulin;

QUE l'ensemble des membres du personnel affectés au service et inscrits à l'organigramme soient confirmés dans leurs fonctions respectives. Le présent organigramme remplace la ou les versions antérieures.

Adoptée à l'unanimité.

014-01-2013
5.7

AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'AQLPA VISANT À PRÉCISER LES CONDITIONS DE PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN AU PROGRAMME DE RETRAIT ET DE REMPLACEMENT DES VIEUX APPAREILS DE CHAUFFAGE AU BOIS "CHANGER D'AIR"

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE DALLAIRE ET RÉSOLU :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault, soit et est autorisé à signer un protocole d'entente avec l'AQLPA visant à préciser les conditions de participation de la Municipalité de Lac-Etchemin au programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois "Changer d'air" en référence au projet déposé aux membres du Conseil municipal par le directeur général et secrétaire-trésorier lors du comité de travail tenu le 14 janvier 2013.

Adoptée à l'unanimité.

6. **DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :**

015-01-2013
6.1

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) CONCERNANT LE BÂTIMENT PRINCIPAL SIS AU 110 ET 112-A, RUE DES TREMBLES

Considérant qu'un avis public a paru dans l'édition du 12 décembre 2012 du journal « La Voix du Sud » annonçant la tenue d'une assemblée de consultation;

Considérant la tenue d'une assemblée de consultation le 20 décembre 2012 à 19 h au cours de laquelle le projet a été présenté et où toute personne intéressée à été invitée à s'exprimer;

Considérant qu'au cours de ladite assemblée publique, aucun citoyen n'était présent dans la salle;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

D'ADOPTER, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 121-2012, le deuxième projet de résolution PPCMOI, sans changement, visant à autoriser des activités religieuses incluses dans la classe d'usage de type « Publique et institutionnelle (Pa) » à titre d'usage principal dans le bâtiment principal sis au 110 et 112-A, rue des Trembles, localisé dans la zone 10-H au sens du règlement de zonage numéro 62-2006;

QUE la demande de PPCMOI numéro 2012-57 soit autorisée par le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin de manière à déroger au règlement de zonage numéro 62-2006 et à la grille des spécifications de la zone 10-H, et ce, pour les raisons suivantes :

- les demandeurs ont démontré de manière satisfaisante qu'ils s'engagent à réaliser des cases de stationnement supplémentaires sur le lot 3 601 597. L'aire de stationnement sera située à environ 70 mètres du bâtiment principal. Cependant, le Conseil municipal exige que huit (8) cases de stationnement doivent être prévues sur le lot 3 601 597. De plus, selon le plan déposé, une allée d'accès est prévue auxdites cases de stationnement, et ce, conformément aux dispositions portant sur les normes relatives au stationnement du règlement de zonage numéro 62-2006;
- les demandeurs s'engagent à apporter des modifications afin de rendre conforme le bâtiment au Code de construction du Québec, et ce, tel qu'illustré sur le plan de l'architecte Mme Isabelle Jacques, en date du 19 octobre 2012;
- ladite aire de stationnement et les correctifs indiqués au plan de l'architecte devront être réalisés dans un délai maximal de cinq (5) mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution approuvant la demande.

Adoptée à l'unanimité.

016-01-2013
6.2

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 131-2012 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 61-2006, LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 62-2006, LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 64-2006 ET LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION, AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION NUMÉRO 65-2006

Considérant que les membres présents du Conseil municipal confirment que le règlement numéro 131-2012 a été mis à la disposition de tous les membres du conseil, pour étude et consultation;

Considérant que les membres présents du Conseil municipal confirment tous unanimement avoir pris connaissance du règlement numéro 131-2012;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

QUE le conseil confirme par la présente résolution, l'adoption du règlement numéro 131-2012 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

6.3

DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF DES PERMIS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET AUTRES ÉMIS PAR LE SERVICE D'URBANISME - ANNÉES 2002-2012

Le maire dépose et commente, à la satisfaction de tous, un rapport contenant les statistiques des permis de construction et de rénovation émis par le service d'urbanisme, pour les années 2002-2012.

017-01-2013
6.4

CONFIRMATION DE MANDATS ET NOMINATIONS - MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confirme la nomination des personnes suivantes au sein du Comité consultatif d'urbanisme ainsi que la durée de leur mandat :

Représentants de la population :

- Messieurs Benoît Drouin et Sylvain Lafontaine (février 2013 à janvier 2015);
- M. Gilles Neault et Mmes Catherine Poulin et Nancy Auclair (février 2012 à janvier 2014).

Représentants du Conseil municipal :

- Monsieur Sylvain Drouin (président) et Mme France Tanguay;

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 010-01-2012.

Adoptée à l'unanimité.

7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

018-01-2013
7.1

AUTORISATION D'APPROPRIER, À MÊME LE SURPLUS NON AFFECTÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ANNÉE 2012, UNE SOMME DE 2 624,50 \$ DEVANT SERVIR DE SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ LOISIRS (AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS)

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE soit approprié, à même le surplus non affecté de la Municipalité de Lac-Etchemin, une somme de 2 624,50 \$, ladite somme devant être versée au surplus accumulé affecté loisirs (amélioration d'équipements) et représentant les revenus d'amélioration de l'année 2011 prévus et déposés au fonds général;

Aréna	1 479,50 \$
Centre des arts et de la culture	935,00 \$
Balle-molle	214,00 \$
	<hr/>
	2 624,50 \$

Adoptée à l'unanimité.

019-01-2013
7.2

APPUI À LA "FÊTE DE LA PÊCHE SUR LE LAC ETCHEMIN - ÉDITION 2013"

Considérant la volonté de l'Association de protection du lac Etchemin d'organiser des activités dans le cadre de la Fête de la pêche, les 7, 8 et 9 juin 2013;

Considérant l'appui de divers organismes du milieu tels que l'Éco-Parc des Etchemin, l'école Notre-Dame, le service de la sécurité incendie et le Manoir Lac-Etchemin;

Considérant que la municipalité est favorable à la tenue de cet événement populaire puisqu'il cadre parfaitement dans sa Politique familiale;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE DALLAIRE ET RÉSOLU :

QUE la municipalité donne son appui à l'Association de protection du lac Etchemin et à ses partenaires pour la tenue de la Fête de la pêche, les 7, 8 et 9 juin 2013;

QUE la municipalité participe financièrement à cette activité en souscrivant le tiers de la subvention jusqu'à un maximum de 1 000 \$ pour l'achat de truites qui serviront à l'ensemencement;

QUE la municipalité autorise les pêcheurs à pêcher gratuitement à l'endroit désigné sur le site de l'Éco-Parc lors de la saison de pêche;

QUE le versement dudit montant soit conditionnel à la tenue de l'activité "Fête de la pêche sur le lac Etchemin, édition 2013".

Adoptée à l'unanimité.

020-01-2013
7.3

VERSEMENT À CONSENTIR DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE CULTURELLE "AIDE POUR LA RÉALISATION D'UNE ACTIVITÉ CULTURELLE DANS LE CADRE D'UNE MANIFESTATION POPULAIRE"

Considérant que la politique vise à définir et à encadrer tout le processus d'évaluation pour l'attribution de subvention afin d'inciter les différentes organisations et manifestations populaires à réaliser une activité culturelle;

Considérant que, dans le cadre de la politique, le comité de suivi de la Politique culturelle a reçu une demande;

Considérant que la politique prévoit une évaluation par le comité de suivi de la Politique culturelle et que cette évaluation est positive;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal verse une subvention de 200 \$ à l'organisation du Moulin La Lorraine pour la tenue d'activités dans le cadre de la semaine de relâche au Moulin La Lorraine. Les organisateurs devront fournir les pièces justificatives tel que spécifié dans le programme.

Adoptée à l'unanimité.

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 Aucun point pour cet item.

021-01-2013
9.

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte les comptes payables pour la somme de 154 796,90 \$, le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet et identifiée "Journal des achats en lot" et autorise le secrétaire-trésorier adjoint à les payer.

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin entérine les comptes payés pour la somme de 250 020,40 \$, le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet et identifiée "Liste sélective venant de l'historique des chèques et des prélèvements".

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes ci-haut décrits.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

Aucun point pour cet item.

11. **AFFAIRE (S) NOUVELLE (S) :**

11.1 **SOUSCRIPTION(S) DIVERSE(S)**

Aucun point pour cet item.

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de ses principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. le maire commente en ce sens pour le bénéfice des gens présents dans la salle.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, M. le conseiller Paul Poulin propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER